

REUNION PUBLIQUE DU 29 JUIN 2006

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et DEFAYS siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 20.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Je demande aux chefs de groupe s'il y a des excusés. Je sais déjà, par ailleurs, que dû aux bouchons de l'autoroute Liège-Verviers, il y aura sans doute quelques retards. Monsieur GENET ?

M. GENET.- C'est sûrement dans ce bouchon là qu'est Claudy MERCENIER, M. le Président. Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le groupe PS, M. le Président, excusées M^{mes} DELCHAMBRE et WALTHERY.

M. DODRIMONT ?

M. DODRIMONT (remplace M^{me} CHEVALIER).- M^{mes} CHEVALIER, FIRKET et REMACLE.

M. DRION.- Au grand complet, M. LE PRESIDENT.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel).

III.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2006.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente).

L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

IV.- Hommage à Monsieur le Comte Pierre CLERDENT, Gouverneur honoraire de la Province de Liège

Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière provinciale, Mes Chers Collègues, il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire du Comte Pierre CLERDENT, Gouverneur honoraire de la Province de Liège.

Né à Liège, le 29 avril 1909, Pierre CLERDENT est décédé le 10 juin dernier à l'âge de 97 ans.

Docteur en droit, avocat près la Cour d'appel de Liège de 1934 à 1945, Pierre CLERDENT fut un grand militant libéral.

Son rôle durant la seconde guerre mondiale fut exemplaire : jeté sur les routes de l'exil, Pierre CLERDENT n'aspirait qu'à rentrer au pays pour rejoindre la résistance. Dès son retour en mai 1940, il fonde avec le Ministre Antoine DELFOSSE et Walthère DEWEZ, le réseau Clarence. Avec Antoine DELFOSSE toujours, il crée l'Armée de la Libération dont il devient le responsable national. Il fut nommé colonel de la résistance. Président de l'Union nationale de la Résistance, il fut un véritable fédérateur des associations patriotiques.

Démocrate chrétien et Membre de l'UCB, Vice-Président wallon de l'Union démocratique belge, Pierre CLERDENT fut gouverneur de la Province du Luxembourg de 1945 à 1953. Le 21 mai 1953, il devient le 14^{ème} gouverneur de la Province de Liège, fonction qu'il occupera jusqu'en 1971. En 1961, il crée la Société provinciale d'Industrialisation et en devient le président. C'est sous son gouvernement que les six communes des Fourons seront transférées vers la Province du Limbourg, malgré la volonté des Fouronnais de rester liégeois et malgré les manifestations organisées par toute la classe politique liégeoise.

Ardent défenseur de plusieurs grands chantiers liégeois tels le passage du TGV en Wallonie et son arrêt à Liège, les autoroutes, le développement de l'aéroport de Bierset, la modernisation du Canal Albert, le Comte CLERDENT était convaincu de l'importance de l'amélioration des moyens de communication pour permettre à Liège et à sa régionale jouer un rôle essentiel au niveau européen.

Il fut également un ardent défenseur du maintien des Provinces qui étaient pour lui le pouvoir intermédiaire indispensable entre la base et le sommet.

En 1971, il démissionne de ses fonctions de gouverneur pour raisons de santé, ce qui ne l'empêche pas de demeurer très actif puisqu'il présida le Conseil d'administration de Cockerill et celui de l'Union minière et industrielle.

Il fut encore sénateur PRL de 1981 à 1988.

Jusqu'à son dernier souffle, le Comte CLERDENT sera resté attentif au devenir de sa ville et de sa région.

Je vous demande donc de nous recueillir quelques instants en sa mémoire.

Comme vous le savez les corps de Nathalie et de Stacy, disparues dans la nuit du 9 au 10 juin, ont été découverts hier dans un décor glauque d'un fossé longeant les voies de chemin de fer.

Ces découvertes ont jeté un vif émoi dans l'ensemble du pays.

Au nom de M. le Gouverneur, de la Députation permanente et de notre Assemblée j'ai adressé un message de condoléances aux deux familles et des fleurs seront déposées au nom de la Province.

Je vous propose de nous recueillir quelques instant en la mémoire de Nathalie et de Stacy. Merci.

V.- Communication de M. le Président

Comme vous le savez, nous assistons aujourd'hui à notre dernière séance du Conseil provincial de cette législature. Il est proposé aux membres de cette assemblée qui ne se représenteront plus en octobre prochain d'assister à une séance photos ici derrière qui va prendre deux ou trois minutes. Ceux qui désirent être représentés sur cette photo, vous pouvez rejoindre le photographe.

M. PIRE (de son banc).- Tout le monde, M. LE PRESIDENT ?

M. LE PRESIDENT.- Juste ceux qui ne se représentent plus.

M. HAMAL (de son banc).- Non, M. LE PRESIDENT. Tout le monde doit y aller.

M. LE PRESIDENT.- Alors, une deuxième séance de photos sera réalisée avec tous les membres du Conseil provincial présents aujourd'hui.

(Séance levée à 15h30').

(Reprise de séance à 15 h40').

VI.- Point en urgence

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Je vous informe que j'ai reçu avant la séance de ce jour une demande de la Députation permanente visant à soumettre en urgence un dossier à l'examen et au vote de notre Assemblée.

Réunis avant le début de la présente séance, les chefs de groupe ont marqué leur accord sur le principe de l'urgence invoquée pour le document 05-06/138, dont objet Mise à disposition de la commune de Remicourt d'un fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives prévues par les règlements communaux – Approbation de la convention.

Ce dossier s'inscrit dans la continuité des résolutions adoptées précédemment par le Conseil.

Il a été estimé non nécessaire de réunir la Commission compétente et que dès lors, à titre tout à fait exceptionnel, le Conseil sera appelé à voter non pas sur les conclusions de la Commission, mais sur le projet de résolution lui-même. J'ouvre la discussion. Il y-a-t-il des questions ? Un dossier sans problème puisque nous avons déjà eu le cas pour d'autres communes. Pas de demandes d'interventions. Donc, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote du projet de résolution.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP + M. SPODEN , le groupe Ecolo.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VII.- Questions d'actualité

Document 05-06/A15 : Question d'actualité d'un Conseiller provincial relative à la problématique des cablos-opérateurs et la position de la Province au sein de l'ALE

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Un point figure à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur votre banc – document 05-06/A15.

Je donne la parole à Monsieur DRION.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie M. le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, je pense que l'actualité et l'avenir de la région wallonne et de notre terre liégeoise en particulier, passe bien plus par des choses plus intéressantes qu'une réflexion sur des motions de méfiance constructive.

La question posée au nom de mon groupe n'est absolument pas une question de cette qualification, elle est au contraire une question qui vise des enjeux stratégiques notamment pour notre Province, ces citoyens, son personnel et ses moyens de développement. Je remercie déjà M. le Député permanent A. GILLES pour la réponse qu'il nous donnera.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. Vous avez la parole M. le Député.

M. A. GILLES, Député permanent (à la tribune).- Merci M. le Député. J'ai l'honneur de vous faire le point sur l'ensemble du développement du cadre wallon. L'A.L.E. – Télédís offre depuis plusieurs années déjà sur son réseau des services d'abonnement à la télévision analogique, à la télévision numérique et à l'internet à haut débit. L'A.L.E. a consenti et consent toujours des efforts particulièrement importants pour moderniser son réseau dans la province de Liège.

L'A.L.E. – Télédís était convaincue depuis bien longtemps que sa stratégie devait s'orienter vers des offres triple play, c'est-à-dire des offres de services combinant à la fois l'accès à la télévision, l'accès à l'internet à haut débit et l'accès à la téléphonie sur son câble.

Ces offres combinées permettent d'une part d'offrir des services à un prix particulièrement intéressant et d'autre part, à fidéliser les clients abonnés sur son réseau. Depuis juillet 2005, les câblos wallons doivent faire face à la concurrence de BELGACOM TV qui propose des offres triple play.

BELGACOM TV, après avoir acquis les droits du foot belge à des prix extrêmement élevés, a lancé son offre de télévision numérique, déclarant ainsi la guerre aux câblo-opérateurs. Les réactions ne se sont pas fait attendre. TELENET a lancé son offre de télé numérique interactive sur son réseau (66 % des abonnés de Flandre).

Nous avons organisé notre réaction en essayant d'unir nos forces avec un autre câblo wallon et bruxellois, BRUTELE.

Nous nous sommes rapidement rendu compte que nos objectifs étaient communs et qu'il fallait réagir vite pour proposer des offres triple play sur le câble à l'ensemble de la Communauté Wallonie Bruxelles. C'est la raison pour laquelle nous avons constitué avec BRUTELE un G.I.E. (Groupement d'Intérêt Economique) pour créer les bases nécessaires au lancement d'une société de commercialisation du triple play.

Vu de l'extérieur, on pourrait croire que le câble wallon a donné, au cours de cette année 2005, une image de léthargie. Je peux vous affirmer qu'il n'en a rien été.

Pendant de longs mois, ELECTRABEL, partenaire des mixtes, s'est efforcée de convaincre les Câblos wallons qu'ils n'avaient pas la capacité de réagir aux offres Triple Play de BELGACOM et qu'il était indispensable de s'associer avec un partenaire industriel, TELENET pour ne pas le citer.

Cette position d'ELECTRABEL a eu pour effet de figer deux stratégies totalement opposées : l'une menée par le G.I.E. A.L.E./BRUTELE s'estimant capable de proposer des offres Triple Play ; l'autre menée par ELECTRABEL et les Intercommunales Mixtes estimant indispensable la présence d'un partenaire privé dans le capital, pour développer des offres Triple Play.

Le premier acte visible de ce G.I.E. a été le lancement de notre marque commerciale « VOO » qui sera utilisée par l'A.L.E. et par BRUTELE.

Face à la concurrence de BELGACOM TV, il est important d'avoir une taille critique sur le territoire de la Wallonie et de Bruxelles pour rentabiliser deux investissements importants, à savoir, les systèmes de gestion informatique des clients et la puissance marketing nécessaire à faire connaître les offres du G.I.E. auprès des abonnés de Wallonie.

C'est pour cette raison qu'il est capital que le câble wallon soit d'abord unifié pour pouvoir proposer les mêmes produits ou services à tous les abonnés, aux mêmes conditions. C'est donc la situation idéale que nous appelons de tous nos vœux et qui est appuyée politiquement par tous les partis démocratiques de Wallonie.

Il importe de rappeler que la position d'ELECTRABEL consiste depuis de longs mois à céder le réseau des intercommunales mixtes à TELENET plutôt que de participer à la fédération du câble wallon.

Début avril 2006, sept intercommunales mixtes et IDEA ont confié à la banque d'affaires ING la mise en vente de leur câble. La banque d'affaires a sélectionné un petit nombre de candidats intéressés et a lancé la procédure de sélection du « partenaire ».

Précisons la procédure mise en place par ING pour sélectionner le candidat acquéreur. Tout d'abord, qu'est-ce qui était à vendre ? 50% des parts d'une nouvelle société anonyme qui avait reçu l'ensemble des activités câble des 8 intercommunales devenues, en contrepartie de leur apport, actionnaires à 100% de la nouvelle société. ING mettait en vente 50% de cette nouvelle société qui n'existe pas au moment où je vous parle.

La procédure comportait deux phases :

- la première consistant à déterminer une « short list » de partenaires industriels et financiers, imposait aux candidats le dépôt d'une offre d'acquisition non liante pour 50% des parts de la nouvelle SA, tout en expliquant leur projet industriel. Au terme de cette offre non liante, ING sélectionnait trois candidats au rachat des réseaux.
- la seconde phase consistait à remettre une offre liante ainsi qu'une convention d'acquisition pour le 2 juin 2006, les intercommunales, ayant à ce moment-là, la liberté de choisir l'acquéreur sur base de l'offre déposée.

Dans le cadre de la première phase, les candidats ont déposé une offre non liante le 18 avril 2006.

Très rapidement, il était apparu que le G.I.E. ne serait pas retenu dans la « short list » pour la reprise de 50 % des parts mais pour une reprise à 100 %.

Ont été retenus pour le second tour, TELENET, ALTICE et COGECO, pour faire offre sur 50% des parts mais aussi, TELENET, ALTICE, COGECO et le GIE ALE-BRUTELE pour faire offre sur 100%.

Outre cet aspect d'inégalité de traitement, nos Conseils juridiques du G.I.E. ont attiré notre attention sur l'illégalité de la procédure menée par ING.

L'A.L.E. – Télédís et BRUTELE ont donc décidé de ne pas poursuivre la procédure initiée par ING et d'introduire une plainte auprès du Ministre de Tutelle dans le but d'obtenir l'annulation des décisions prises par les Conseils d'Administration des intercommunales vendeuses.

La décision du Ministre COURARD est attendue pour le 13 juillet 2006.

Le G.I.E. A.L.E. / BRUTELE a ensuite pris la décision de faire offre directement aux Présidents des huit intercommunales concernées pour la reprise de leur réseau en leur offrant soit le choix entre la cession pure et simple de leur réseau rémunéré en cash, soit l'apport de leur réseau en rémunération en parts de l'A.L.E./BRUTELE, soit un mélange des deux possibilités précédentes en fonction des préférences des associés des intercommunales. Ces offres ont été adressées le 17 mai 2006.

En réaction à cette proposition, l'A.L.E. / BRUTELE a ensuite rencontré les Présidents des intercommunales pour présenter son projet industriel wallon avec ancrage des décisions en Wallonie mené au sein d'une société publique qui garantit le maintien du statut public des personnels travaillant dans ces intercommunales.

Nous avons confirmé les points essentiels de notre projet dans une lettre adressée aux Présidents des intercommunales, le 16 juin dernier, en leur demandant de nous donner accès à la base de données des informations financières pertinentes (data room) pour permettre au G.I.E. d'établir et de remettre une offre liante, ferme et définitive aux intercommunales.

Nous avons garanti de remettre cette offre liante dans les 30 jours qui suivent notre entrée dans la data room.

A ce jour, nous n'avons pas reçu l'autorisation d'accéder à cette data room.

Notre ambition est de réussir l'union du câble wallon pour réaliser ce projet public et mettre en place les bases d'un service universel permettant à chacun d'avoir accès à la télévision, à l'internet et à la téléphonie, projet soutenu non pas par un seul parti politique mais par l'ensemble des partis démocratiques de notre région.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Député.

VIII.- Discussion et/ou vote des rapports soumis à la délibération du conseil provincial

Document 05-06/119 : Partenariat Province de Liège-Région Wallonne 2004-2006 – actions provinciales additionnelles pour alléger directement les charges des communes en 2006

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : document 05-06/119. Ce document a été soumis au Bureau, j'invite le rapporteur M^{me} RUIZ à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} RUIZ, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière provinciale, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, réuni le 19 juin, le bureau du Conseil provincial a examiné le document 05-06/119 ayant trait au contrat de partenariat 2004-2006 entre la Province de Liège et la Région wallonne et concernant plus précisément un second avenant à la fiche de partenariat n°12 « Actions provinciales additionnelles pour alléger les charges des communes », et ce pour l'année 2006. Le Député permanent en charge du dossier précise que ce partenariat est bien une action supplétive à celle du fédéral.

Le fonctionnaire en expose le contenu et apporte quelques éclaircissements ; une discussion s'en suit avec plusieurs membres du bureau afin de bien percevoir l'ensemble des paramètres ce dossier de partenariat.

Pour rappel, une première modification à la fiche de partenariat n°12 a été adoptée par notre assemblée le 19 octobre 2005 et approuvée par le Gouvernement wallon en date du 27 avril dernier. Il s'agissait de prendre en compte le taux de 8,41% de la dotation du fonds des provinces relative aux actions additionnelles ainsi que la valorisation des charges spécifiques engagées par la Province de Liège, tant en formation des membres du personnel des services d'incendie qu'en investissements dans le nouvel Institut de formation en construction à Seraing. Le nouveau projet de résolution soumis à notre assemblée concerne, au point 5 de cette fiche, la répartition des moyens mis en oeuvre pour 2006, toujours en distinguant les inscriptions budgétaires pour les acquisitions de matériel des dotations spécifiques.

C'est cette nouvelle ventilation qui doit être communiquée au Gouvernement wallon. Elle est le reflet d'une décision du Comité d'accompagnement pour la mise en oeuvre de la participation provinciale au financement et à la gestion des services d'incendie ; elle-même prenant en considération la demande du Bureau exécutif de l'IILE de bénéficier d'un subside de 1.000.000 d'euros destiné au financement d'un projet infrastructures et non à des acquisitions en matériel, et dont 35.000 euros seraient destinés au SRI de Flémalle dans le cadre des besoins prioritaires en matériel, pour l'achat d'une camionnette pour interventions diverses. Dans le projet de résolution, ces 35.000 euros sont en fait très logiquement repris dans les acquisitions de matériel.

En synthèse, la résolution présentée au vote concerne la fiche n°12 déjà amendée par résolution du Conseil provincial du 19 octobre dernier, en son point 5, c'est-à-dire la répartition des moyens mis en oeuvre pour l'année 2006.

Le montant total soit 2.741.969 euros, reste inchangé.

La nouvelle répartition proposée – qui est répercutée dans la deuxième série de modifications budgétaires, à l'ordre du jour de ce même conseil – est la suivante : un montant de 1.147.623 euros est destiné à des acquisitions prioritaires en matériel pour les services d'incendie, c'est-à-dire le montant initial de 2.112.623 euros approuvé par le Gouvernement wallon, diminué de 965.000 euros destinés à l'IILE (Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs) pour financer un projet spécifique «Infrastructures», et le montant de 629.346 euros correspondant aux charges engagées par la Province de Liège pour la valorisation du Centre de Formation, ce dernier point restant inchangé par rapport à la résolution adoptée en octobre dernier.

Le bureau du Conseil provincial vous propose, par 7 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions, d'adopter ce second avenant à la fiche n°12, point 5, du contrat de partenariat 2004-2006 « Actions provinciales additionnelles » pour alléger directement les charges des communes en 2006, document 05-06/119. Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci M^{me} RUIZ. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo + M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/120 : Première Assemblée générale des Sociétés intercommunales à participation provinciale :

- Centre hospitalier Peltzer-La Tourelle ;
- Société de leasing, de Financements et d'Economies d'énergie ;
- SLF Finances ;
- Centre Hospitalier Régional de la Citadelle. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2005.

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour : document 05-06/120. Ce document a été soumis à la première commission, j'invite le rapporteur M. CREMER à nous en faire connaître les conclusions.

M. CREMER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, notre première commission s'est réunie ce lundi 26 juin et a pris connaissance des comptes pour l'exercice 2005 des sociétés intercommunales à participation provinciale mentionnées dans le rapport 05-06/120, c'est-à-dire le Centre hospitalier Peltzer-La Tourelle, Société de leasing, de financements et d'économies d'énergie, SLF finances, Centre hospitalier régional de la Citadelle.

Aucune remarque n'ayant été formulée par les commissaires présents, la commission a procédé au vote qui est rentré favorable de 11 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission. Il y a quatre résolutions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo + M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 05-06/121 : Modifications de structures de l'enseignement secondaire provincial de plein exercice et en alternance au 1^{er} septembre 2006

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : document 05-06/121. Ce document a été soumis à la Sixième commission, j'invite le rapporteur M^{me} FLAGOTHIER à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} FLAGOTHIER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, la Sixième commission a donc analysé, lors de sa réunion du mercredi 28 juin le document concernant les

modifications de structure dans l'enseignement provincial secondaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire en alternance au 1^{er} septembre 2006.

Un conseiller a souhaité obtenir une précision concernant la programmation de l'IPES de Seraing et plus spécifiquement sur l'organisation au 3^{ème} degré d'une formation de technicien en environnement. Il lui est expliqué à quoi cela correspond exactement.

Un conseiller s'interroge ensuite sur la formation d'animateur socio-sportif. Il lui est répondu que cette formation s'adresse soit à des jeunes engagés dans un sport mais qui souhaite néanmoins obtenir une qualification professionnelle, soit à des jeunes ayant suivi des techniques sociales et qui souhaitent se spécialiser. C'est cependant une 7^{ème} de qualification et certains préfèrent tenter d'abord un graduat.

La dernière question concerne la collaboration entre l'IPES Verviers et l'Ecole Hôtelière de SPA. Celle-ci fusionne en effet avec l'Athénée de Spa.

Il est expliqué que la collaboration se poursuivra bien. Seule des adaptations administratives devront intervenir.

A l'issue de cette discussion, c'est par 8 voix pour et 4 abstentions que la Sixième commission vous propose d'adopter la résolution en question. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci M^{me} la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/122 : Modifications à apporter au statut pécuniaire du personnel provincial non enseignant (revalorisation barémique de 1%)

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour : document 05-06/122. Ce document a été soumis à la Septième commission, j'invite le rapporteur M. LECLERCQ à nous en faire connaître les conclusions.

M. LECLERCQ, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, Chers Collègues, votre Septième commission réunie ce 28 juin a examiné la proposition de modifications à apporter au statut pécuniaire du personnel provincial non enseignant. La revalorisation barémique est de 1%.

Il n'y a pas eu de commentaire, ni de questions. Votre Septième commission vous propose par 11 voix pour et 3 abstentions d'adopter la résolution annexée au rapport de la Députation permanente. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ?
Monsieur DRION. M. DRION vous avez la parole.

M. DRION (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, Chers Collègues, mon intervention est évidemment très délicate et douloureuse. Mon groupe envisage, en effet, très sérieusement de ne pas adopter la résolution pour une motivation particulièrement objective qui est l'inégalité de traitement entre les agents, puisqu'il est proposé cette adaptation à laquelle nous souscrivons mais à des dates différentes sur la ligne du temps suivant l'échelle à laquelle appartienne les agents.

M. le Député permanent, n'est-il pas possible dans un élan d'égalité de rapidement modifier la proposition de résolution et d'adapter ainsi au 1^{er} juillet 2006 cette disposition ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. La parole est à M. le Député.

M. Gaston GERARD , Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, je remercie M. DRION pour l'intérêt qu'il porte au sort de notre personnel. L'importance des négociations qui ont eu lieu entre les délégations syndicales et la commission ad-hoc de la Région wallonne ne lui a donc pas échappé.

Je rappelle que ces négociations, celles-là qui remontent à 2001-2002, concernaient un certain nombre de points où l'assemblée s'était déjà prononcée. Il en est ainsi du pécule de vacances, des frais de déplacements, des jours de congés, des formations organisées dans le cadre de la révision générale des barèmes, des congés pour l'accueil d'enfants, enfin de la suppression du jour de carence en ce qui concerne les ouvriers, bref, il restait une chose à régler et que l'organisation syndicale nous demandait de régler, c'est l'augmentation de 1% des salaires en respectant la recommandation que le Ministre de la Région wallonne nous a faite de privilégier d'abord les salaires les moins importants.

Raison pour laquelle on vous propose de majorer de 1% les salaires des échelles les moins importantes à partir du 1^{er} juillet 2006 et de majorer ensemble les salaires de toutes les autres catégories du personnel à partir du 1^{er} janvier 2007. Ainsi, il me semble que nous respectons le voeu de toutes les parties en cause à la table des négociations entre les organisations syndicales et le gouvernement wallon. Je pense comme cela que nous faisons oeuvre utile en récompensant la qualité du travail de notre personnel en qui nous plaçons notre entière confiance.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Député. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

M. MOTTARD, Député permanent (de son banc).- Ils ont été convaincu.

M. HAAS (de son banc).- C'est Gaston qui nous a convaincu.

M. MOTTARD, Député permanent (de son banc).- Oh, quel talent !

Document 05-06/123 : Avis sur la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2006 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Centre Laïque de la Province de Liège

Document 05-06/124 : Avis sur le budget 2007 de l'Etalissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour : document 05-06/123. Point 8 de l'ordre du jour : document 05-06/124. Ces documents ont été soumis à la Septième commission qui a décidé de les grouper. J'invite le rapporteur M^{me} STASSEN à nous en faire connaître les conclusions de la commission.

M^{me} STASSEN, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, Chers Collègues, les documents 05-06/123 et 05-06/124, portant sur les avis à donner d'une part sur la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2006 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège, et d'autre part sur le projet de budget 2007 de ce même Etablissement, ont été examinés par la Septième commission ce mercredi 28 juin.

Sans question ni remarque de la part des commissaires sur l'un et l'autre document, la Septième commission vous propose d'adopter la résolution du projet par 11 voix pour et 3 abstentions, pour chaque document examiné. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci M^{me} la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le conseil adopte la résolution 05-06/123 et pour la résolution 05-06/124.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/125 : Budget 2006 – 2^{ème} série de modifications

Document 05-06/126 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires – 3^{ème} série

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour : document 05-06/125 et Point 10 de l'ordre du jour : document 05-06/126. Ces documents ont été soumis à la Septième commission qui a décidé de les grouper, j'invite le rapporteur M. SOBRY à nous faire connaître les conclusions de la commission.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, votre Septième commission s'est réunie ce 28 juin pour examiner la deuxième série de modifications du budget provincial pour 2006.

Je ne vais pas reprendre les interventions de la commission dans l'ordre où elles ont été prononcées mais plutôt les réorganiser de manière à ce que chaque membre de l'assemblée puisse suivre.

Je dirai tout d'abord que nous avons eu la remarque d'un membre de la commission suivi par d'autres membres d'ailleurs faisant part du fait de ne pas avoir pu disposer par le biais du site internet de la Province de ces modifications budgétaires, cela résultant semble-t-il du changement de messagerie qui est intervenu dans le courant du mois d'avril. La distribution postale n'ayant par ailleurs rien arrangé pour certains.

Mais les commissaires ont fait remarqué que cela n'ébranlait pas leur confiance dans la proposition de la Députation permanente.

En matière de questions sur les modifications budgétaires proposées – et je les présente dans l'ordre du budget – il y a d'abord eu une question relative à l'intervention dans le surcoût lié à l'augmentation des dépenses énergétiques. Il est précisé à ce sujet que la recette de 82.264 Euros émane de la Communauté française et destinée à tous les établissements d'enseignement. Elle n'avait pas été prévue lors des modifications budgétaires et budget précédent.

La deuxième question porte sur les subsides au centre d'enseignement et de formation en alternance où le montant de l'allocation passe de 50.000 euros à 110.000 euros et est donc pratiquement doublé. Il est fait remarquer que ce subside émane du fonds social européen pour les centres de formation en alternance et que la perception d'arriérés justifie ce doublement de la prévision budgétaire laquelle se répercute évidemment en dépenses.

Voilà pour ce qui concerne la première page.

En matière de dépenses maintenant, un commissaire s'étonne de voir les traitements des députés permanents, en tout cas la prévision budgétaire, augmentés. Il lui est répondu qu'il convient peut être de prévoir le cas où l'un d'entre eux ou plusieurs d'entre eux ne seraient plus député(s) permanent(s) à l'issue des élections du 8 octobre.

Il en est de même pour les jetons de présence du conseil provincial mais là l'augmentation tient davantage à l'activité du conseil, pas d'une question d'absence ou d'indexation.

Une question sur le budget ordinaire. Elle concerne le glissement de dépenses relatif au domaine de Wégimont où 50.000 euros prévus initialement d'un fonctionnement technique passent en fonctionnement des bâtiments puisqu'il s'agit d'un contrat et que celui-ci est assuré par le Service des Bâtiments.

Je ferai d'ailleurs, à titre personnel, remarquer sur cette modification budgétaire que je suis heureux de la voir intégrer en un seul document, non seulement les modifications de crédit budgétaire mais aussi les transferts internes alors que l'on avait l'habitude précédemment de faire deux documents séparés. Je pense qu'il y a un mieux et une simplification. C'est une remarque personnelle.

M. PIRE, député permanent (de son banc).- Oui, mais pertinente et positive.

Dernière intervention relative au budget ordinaire, la prime à l'installation de chauffe-eau solaire est en augmentation de 175.000 euros. Un commissaire s'inquiète sur le point de savoir si cette augmentation sera suffisante pour couvrir le trend des augmentations observées dans ces demandes. Il lui est répondu que le montant a été mûrement réfléchi et qu'il tient compte de la situation actuelle et que si d'aventure il devait apparaître que ce montant est insuffisant, il ferait alors l'objet lors d'une modification budgétaire ultérieure.

Et maintenant, j'en viens au budget extraordinaire. Pour le budget extraordinaire, un commissaire constate la disparition de subsides de la Région wallonne pour travaux tant à l'administration générale – moins 250.000 euros – qu'au niveau du musée de la vie wallonne – moins 283.453 euros. Il lui est répondu que dans les deux cas, il s'agit d'un report d'investissement vers l'année 2007 pour le Musée de la vie wallonne d'une part et pour la cafétéria de ce musée d'autre part.

Et dernière intervention relative au budget extraordinaire, elle concerne les prêts pour la construction, l'achat et l'assainissement d'habitations sociales où le montant est réduit d'environ 100.000 euros et il est répondu au commissaire qui s'en inquiétait que cela traduit simplement la diminution des demandes dans la situation actuelle tout au moins. La situation au 30 avril 2006 laissait apparaître des demandes pour 245.000 euros. Moyennant toutes ces réponses, votre Septième commission par 10 voix pour et 4 abstentions vous propose d'approuver les modifications budgétaires qui sont soumises à votre Conseil.

Dans la foulée, par 10 voix pour et 4 abstentions, elle vous propose de voter aussi les emprunts de couverture pour assurer ces dépenses proposées aux modifications budgétaires et à l'ensemble du budget. Je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale sur les deux dossiers. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission. Sur le document 05-06/125.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo.

(voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons ainsi au vote sur le document 05-06/126.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/127 : Tarif applicable aux séjours en « Classes vertes » organisés en collaboration par le Domaine provincial de Wégimont et le Service provincial de la Jeunesse

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour : document 05-06/127. Ce dossier a été soumis à la Septième commission. J'invite le rapporteur M. WARLAND à nous en faire connaître les conclusions.

M. WARLAND, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, Chers Collègues, votre Septième commission s'est réunie ce 28 juin, elle avait examiné le document 05-06/127 ayant pour objet la tarification spécifique à appliquer aux séjours en classes vertes en collaboration par le Domaine de Wégimont et le Service provincial de la Jeunesse.

Après un bref exposé de M. le Président, un commissaire souhaite connaître pour quel raison l'application des nouveaux tarifs n'est mise en vigueur qu'au 1/1/2007. Il lui est répondu que les réservations pour 2006 étant effectuées, il n'est plus possible d'en modifier le prix. Le débat s'étant terminé sur cette seule question, votre Septième commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la députation permanente.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/128 : Services provinciaux – Marché de travaux – Mode de passation et conditions de Marché pour les travaux de rénovation du Musée de la Vie Wallonne – Lot 10 – Equipement muséal

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour : document 05-06/128. Ce dossier a été soumis à la Huitième commission. J'invite le rapporteur M. VOLONT à nous en faire connaître les conclusions.

M. VOLONT, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière, Chers Collègues, votre Huitième commission s'est réunie le lundi 26 juin, à 17h30, sous la présidence de Melle Christelle WALTHERY afin d'examiner notamment le document 05-06/128 intitulé « Marché de travaux – Mode de passation du marché pour les travaux de rénovation du Musée de la Vie Wallonne – Lot 10 Equipement muséal ».

Un fonctionnaire signale que la Députation permanente, en l'occurrence, vous propose de recourir à l'organisation d'un appel d'offres général plutôt qu'à une adjudication publique compte tenu de la spécificité des travaux.

Un commissaire, membre de l'opposition, relève qu'il a été prévu des clauses éthiques et environnementales dans le cadre de ce dossier et s'en réjouit particulièrement.

A défaut d'autre remarque et observation, votre Huitième commission, vous propose par 8 voix pour et 3 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous allons passer au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/129 : Services provinciaux – Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour la rénovation de la ventilation de la salle des fêtes de la Haute Ecole André Vésale à 4020 LIEGE

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour : document 05-06/129. Ce dossier a été soumis à la Huitième commission. J'invite le rapporteur M^{me} BECKER à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} BECKER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Chers Collègues, le document 05-06/129 a été examiné à l'occasion d'une réunion de votre Huitième commission.

Deux questions sont soulevées à savoir si :

1. une demande de subsides a été introduite ;
2. dans le cadre de la décision du conseil provincial du 26 janvier dernier concernant les critères d'ordre environnemental, si un système de ventilation avec récupérateur de chaleur sera installé ?

Il est répondu que ces travaux ne rentrent dans aucun critère de subsidiation. Et que par souci d'économie, un système de ventilation avec récupérateur de chaleur sera installé.

Aucun autre commentaire n'étant formulé, votre Huitième commission vous propose d'adopter ce projet de résolution par 6 voix pour et 5 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M^{me} la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/134 : Cession du terrain provincial sis à Fléron, avenue des Martyrs, cadastré 1^{ère} division section C n° 485 r d'une contenance totale de 9.625 m²

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour : document 05-06/134. Ce dossier a été soumis à la Huitième commission. J'invite le rapporteur M^{me} REMACLE à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, votre Huitième commission, réunie ce lundi 26 juin, a examiné le document référencé 05-06/134, portant sur la cession du terrain provincial sis à Fléron, avenue des Martyrs et cadastré 1^{ère} division, section C, n°485 r d'une contenance totale de 9.625 m².

Le service technique nous soumet le plan avec le tracé de la parcelle à aliéner et M. le Député rapporteur nous rappelle l'historique de ce dossier. Le fonctionnaire chargé de l'étude et du suivi nous livre également son commentaire et nous indique, pour répondre à la question d'un commissaire, que le parking sera gratuit dans son ensemble et pour tous les utilisateurs.

Un commissaire s'interroge sur l'objet de la SA Urbanicom. Cette société est un promoteur.

Les modalités particulières de ce dossier sont consignées dans une convention qui sera insérée dans l'acte authentique.

Aucune autre question ou remarque n'étant formulée, la Commissaire-Présidente passe au vote. C'est par 6 pour, 0 contre et 4 abstentions que votre Huitième commission vous propose, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, d'adopter le projet de résolution joint au rapport de la Députation permanente.

M. LE PRESIDENT.- Merci M^{me} la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/135 : Vente par voie de gré à gré de l'immeuble sis Boulevard Piercot, 46 à LIEGE

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour : document 05-06/135. Ce dossier a été soumis à la Huitième commission. Je relève que M. le Député GILLES ne participe pas à la décision de ce point. J'invite le rapporteur M. BRUYERE à nous en faire connaître les conclusions.

M. BRUYERE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, M. le Député permanent nous a signalé que l'immeuble sis 46, Bld Piercot à LIEGE était autrefois utilisé par l'enseignement provincial. Ce bâtiment est inoccupé depuis 2005. Des recherches ont été réalisées pour trouver une éventuelle affectation provinciale à cet immeuble. Des regroupements d'établissements scolaires ayant été opérés, ce bâtiment n'avait plus aucune utilité pour la Province.

Sept offres d'achat ont été faites à la Province. Certaines étaient au-dessus du prix déterminé par le receveur de l'enregistrement et d'autres en dessous. La meilleure offre de l'ASBL « Fonds de pensions de secours du personnel de l'ALE » a été acceptée soit 680.000 €.

Le vote a ramené 8 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. BRUYERE. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Document 05-06/136 : Services provinciaux – Marchés de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de matériel à destination des Services régionaux d'incendie

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour : document 05-06/136. Ce dossier a été soumis à la Septième commission. J'invite le rapporteur M^{me} DAHNER à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} DAHNER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, Chers Collègues, notre Septième commission s'est réunie ce mercredi 28 juin à 17h pour examiner entre autre le document 05-06/136.

Le Président nous signale que la Députation permanente nous propose sur base des besoins prioritaires formulés par l'ensemble des services d'incendie et examiné par le comité d'accompagnement de procéder à l'acquisition de matériel pour un montant global estimé à 1.005.000 euros TVA comprise.

Cet investissement respecte bien l'enveloppe budgétaire pour l'exercice 2006.

Dès lors, on nous propose :

1. de recourir à 4 appels d'offres généraux pour l'acquisition d'autopompes semi-lourde pour les services régionaux d'incendie de Hannut, Limbourg, Aywaille et Welkenraedt. Chaque véhicule étant estimé à 240.000 euros TVAC.
2. d'organiser deux procédures négociées pour l'acquisition au Service régional d'incendie de Huy :
 - a. d'un monospace (estimation 25.000 euros TVAC) ;
 - b. d'un break (estimation 20.000 euros TVAC).

Aucune question , ni remarque n'ayant été formulées, la Septième commission vous propose par 11 voix pour et 4 abstentions d'adopter le projet de résolution.

M. LE PRESIDENT.- Merci M^{me} la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. SPODEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2006, je le déclare approuvé.

Je vous rappelle qu'à l'issue de notre séance à huis-clos, un verre de l'amitié sera offert, dans les Salons de l'Hôtel provincial, à l'occasion de la dernière réunion du Conseil pour cette législature.

X.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre règlement d'ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai M^{mes} et MM. les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également MM. les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

Je déclare close la réunion publique.

- La réunion est levée à 16h35.